



Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



08017007

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRÉE

21-01-2008
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/01/2008 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : SAB & CO SPRL

Forme juridique Société privée à responsabilité limitée

Siège : RUE CHAMPS DES OISEAUX 56, 6224 Wanfercée-Baulet, Belgique

N° d'entreprise 0451.085.830

Objet de l'acte Extrait de l'acte de nomination -gérants; Transfert de parts sociales

Texte

Société Privée à Responsabilité Limitée « SAB & C° »

Siège social : Rue Champs des Oiseaux 56 à 6224 Wanfercée-Baulet

Registre des personnes morales

T.V.A. n° 451 085.830

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,

tenue à Wanfercée-Baulet, le 02 janvier 2008.

Bureau

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. Sabatino Jules, Gérant.

Exposé du Gérant

Le Gérant expose que :

I - La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Transfert de parts sociales
2. Nomination d'un second gérant.

Il résulte de la liste des présences que toutes les parts sociales sont représentées. En outre, tous les associés sont présents ou représentés.

L'assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

III. - Chaque parts donne droit à une voix

IV. - Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du gérant, après vérification par les scrutateurs, est reconnu exact par l'assemblée.



celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. L'Assemblée acte les transferts suivants :

Le transfert de 140 parts de Monsieur Sabatino Jules à Monsieur Sabatino Fabrizio qui accepte ;

Le transfert de 226 parts de Madame Strano Maria à Monsieur Sabatino Jules qui accepte ;

Monsieur Sabatino Jules et Madame Strano Maria reconnaissent avoir reçu la contre-valeur des parts cédées ;

2 Nomination d'un nouveau gérant

Monsieur Sabatino Jules fait part à l'assemblée de la nomination de Monsieur Sabatino Fabrizio en tant que gérant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Et lecture faite, les membres du bureau et les associés (qui en ont exprimé le désir) ont signé.